

Fiche-action n°M6

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Organiser des campagnes d'information sur la mobilité »

Situation et justification :

L'information et la communication sont indispensables pour inciter les gens à changer leurs modes habituels de déplacement.

Objectifs visés :

- informer et sensibiliser les habitants de la Commune concernant les avantages de la mobilité douce, par rapport aux modes de déplacements motorisés ;
- inciter les communiens à marcher, à prendre le vélo ou les transports publics pour leurs déplacements.

Pertinence « développement durable » de l'action :

- Les changements d'habitudes des modes de déplacement qui vont dans le sens d'une mobilité respectueuse de l'environnement (moins de pollution de l'air et de nuisances phoniques), favorisent la santé, la qualité de vie et la convivialité.
- Sur le plan social, le comportement des usagers et le choix de leur mode de déplacement ont une influence déterminante sur la qualité de vie individuelle et collective.
- Les mesures d'information et de communication donnent une *cohérence* aux diverses actions de l'Agenda 21 concernant la mobilité.
- Ces mesures attirent l'attention du public sur l'existence d'un Agenda 21 communal et illustrent dans la pratique la notion de développement durable.

Descriptif des actions :

- *Etablir un programme d'information pour les usagers :*
 - réaliser et diffuser une carte à l'usage des piétons et des cyclistes comportant les itinéraires recommandés, les plus utiles, les moins dangereux et les plus agréables, avec indication du temps de parcours,
 - utiliser régulièrement le journal *Le Chênois* pour l'information et la sensibilisation des habitants à propos de la mobilité,
 - informer le public par le biais des médias électroniques (site internet de la commune, messages électroniques, Newsletter),
 - poursuivre la collaboration avec la commune de Thônex et étendre le programme d'information et de sensibilisation à l'agglomération chênoise (élargi aux Trois-Chêne).
- *Encourager les écoles de Chêne-Bourg à mettre en place un programme de sensibilisation à la mobilité (dans le cadre du programme de géographie et d'histoire) :*
 - promouvoir les projets pédagogiques qui visent à familiariser les élèves avec la notion de mobilité ; par exemple, comparer leurs déplacements avec ceux de leurs parents, réfléchir aux moyens de transports utilisés pour chacun d'eux, ou encore observer les changements de paysage provoqués par les travaux de construction de la ligne du CEVA,
 - favoriser les projets scolaires qui s'inscrivent dans l'avenir de la commune: les écoliers qui étudient l'évolution du CEVA durant leur scolarité participeront à leur façon au « chantier du siècle » touchant la commune et la région.

- *Promouvoir la mobilité douce auprès des familles et des jeunes :*
 - informer les familles sur les aspects positifs des trajets domicile–école à pied, à vélo pour les ados (autonomie, santé, sociabilité),
 - encourager le développement de Pédibus et de Vélobus en valorisant les initiatives,
 - cibler les jeunes afin qu'ils adoptent des habitudes de déplacement « durables »,
 - organiser les cours vélo, pour les enfants et ados afin de les former (et de rassurer les parents) et pour les adultes qui ne se sentent pas à l'aise dans la circulation,
 - offrir des vignettes vélo gratuites aux communiens et donner ainsi des signaux clairs à la population.

- *Organiser des animations à l'occasion des manifestations festives qui se déroulent dans la commune, par exemple:*
 - promouvoir activement la « Semaine européenne de la mobilité » (événement annuel) dans la commune¹,
 - organiser des tours à vélo dans la campagne genevoise,
 - créer des bourses aux vélos (en collaboration avec l'ASPIC et le BPA).

Calendrier :

Processus continu, parallèle au processus de décision et à la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Mandataire éventuel, ASPIC, ATE et toutes autres associations concernées.

Budget :

A établir en fonction des études réalisées.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de projets étudiés.
- Nombre de projets réalisés.
- Analyse des statistiques (TPG, OCM).
- Etudes sur les habitudes de déplacement.

Suivi et amélioration continue :

Mener une étude dans la commune sur la notoriété de la mobilité douce promue par l'Agenda 21 et la connaissance des actions mises en place.

¹ La participation active à cette semaine internationale demande au préalable l'inscription à la charte européenne ; informations sur le site www.mobilityweek-europe.org